

Titre de l'action : Utilisation des plantes vivaces

Objectifs visés :

- Identifier et connaître les principales exigences des plantes vivaces (sol, exposition, ...)
- Organiser les plantations (époques, densités, associations.) et réaliser l'entretien des massifs (rabattage, division, désherbage, ...)

Modes de validation :

- Formation non certifiante, délivrance d'une attestation de formation à l'issue.
- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 3 jours (21 h) les 16, 17 avril et 17 septembre 2024

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principales espèces et utilisations (diaporama)
- Conception d'un massif de vivaces (sur plan, estimation fournitures et coût, planning de mise en œuvre et suivi)
- Réalisations pratiques sur le site : plantation de massif

Contenus principaux de la formation :

- Caractéristiques générales des plantes vivaces et des graminées :
 - Choix de plantes en fonction du biotope ou du milieu
 - Les intérêts écologiques et esthétiques
 - Les différentes utilisations
- Réalisation d'associations esthétiques et durables
 - Définition d'une thématique avec la palette végétale correspondante
 - Réalisation d'un schéma de plantation et estimation du coût
- Mise en œuvre des massifs :
 - Préparation du sol : nettoyage, amendement
 - Plantation des végétaux : période, respect distances de plantation, conditionnement, mise en place de paillage
- Gestion des espaces végétalisés en vivaces ou graminées
 - Elaboration d'un calendrier des interventions
 - Taille et division des plantes

Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités Prérequis : Aucun

Conditions d'inscription : être majeur Frais pédagogiques : 390 € TTC

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS, coordonnateur de formation - cfppa.st-pouange@educagri.fr - tel : 03 25 41 64 00